

---

## CHARTRE

---

La RSGB a pour objectif de proposer aux personnes âgées de plus de 50 ans de pratiquer une activité physique adaptée et encadrée, sans objectif de compétitivité, sans recherche de performance, afin de leur permettre de bien vieillir.

Elle s'attache à accueillir un large public, sous réserve d'un avis médical favorable, quels que soient l'origine, la religion, les convictions philosophiques, le statut social de chacun.

Les valeurs défendues par l'Association sont les suivantes :

- Procurer du bien être, de la détente, du plaisir lors de la pratique d'activités physiques encadrées, même en l'absence de recherche de performance, compétitivité
- Favoriser la convivialité pour lutter contre l'isolement
- Veiller au respect de chacun et d'une certaine discipline pour bien vivre ensemble
- Développer la bienveillance, l'attention aux autres, la tolérance, la solidarité pour une meilleure cohésion du groupe et l'épanouissement de chacun.
- Obtenir de chacun, selon ses possibilités, un engagement au service de l'Association

Le fonctionnement de la RSGB repose sur le bénévolat, tant au niveau des animateurs que des membres du Comité Directeur

**« Bénévoles et adhérents, tous engagés et liés par un contrat implicite en vue de la réussite de la mission que poursuit le RSGB ! »**

- **L'animateur**

Formé aux règles de sécurité et aux techniques de sa discipline, il accompagne chaque adhérent avec compétence et bienveillance. Il est responsable de son groupe, veille à sa cohésion et à la sécurité de chacun.

- **Le Comité Directeur**

Au service de l'Association, il agit pour le bien de tous, dans le respect des statuts et du règlement intérieur. Il veille au bon fonctionnement de l'Association.

- **L'adhérent**

- s'engage à respecter les décisions des animateurs, les règles du savoir vivre ensemble, les consignes et horaires, les locaux, installations, matériels mis à sa disposition
- ne peut être accompagné d'un animal de compagnie lors des activités
- se doit de s'intéresser à la vie de l'association en participant le plus régulièrement possible aux assemblées générales, événements sportifs, festifs et toute autre manifestation impliquant l'association

Tout comportement qui ne serait pas conforme à ces règles de « bonne conduite » pourrait entraîner soit une exclusion temporaire ou définitive d'une ou plusieurs activités, soit la radiation de l'association (se reporter au règlement intérieur, consultable sur le site internet)